Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260223-2026018D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**16**	**18**

Date de la convocation
18/02/2026
Date d'affichage
18/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L.

Absents : LE FOL B, LE COQ O.

Pouvoirs : LE FOL B à LETORT N, LE COQ O à TOQUET C.

Secrétaire de séance : LOYER JY.

Délibération n°2026018 : Participation financière 2026 aux frais de fonctionnement de l'école Ste Anne

L'OGEC sollicite une participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de l'école Sainte Anne pour l'année 2026. L'école privée enregistre 63 enfants scolarisés au 1er février 2026 (dont 58 enfants plénaltais).

Le critère d'évaluation du forfait communal 2026 prend en compte les dépenses de fonctionnement assumées par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques en 2025.

Le forfait communal est révisé pour l'année 2026 à :
- 1 608,42€ (contre 1 650,86€ en 2025) par élève en maternelle,
- 409,10€ (contre 429,76€ en 2025) par élève en élémentaire.

La participation 2026 à l'OGEC s'élève par conséquent à 47 714,20€ (contre 60 904,10€ en 2025) calculée comme suit :

- 20 élèves plénaltais scolarisés en maternelle x 1 608,42€ = 32 168,40€
- 38 élèves plénaltais scolarisés en élémentaire x 409,10€ = 15 545,80€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Stéphane Raoult,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE une subvention de 47 714,20€ pour financer les frais de fonctionnement et d'entretien (y compris les fournitures scolaires) de l'école Ste Anne pour l'année 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE